



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Jeudi 18 février 2010 à 20h.
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence : M. Alain BLANCHOUD, Président du Conseil communal.

Appel: 68 membres présents lors de l'appel.
6 personnes excusées:
Mmes et MM. Christine Angel, Claude Bellières, Rémy Founou, Nicole Mocanou,
Franco Napoletano Alberto Perez.
Arrive plus tard: M. Philippe Turin
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 4 décembre 2009.
3. **Préavis No 1/2010**
Acquisition et implantation de deux panneaux lumineux graphiques
supplémentaires – Demande de crédit.
4. **Préavis No 2/2010**
Réaménagement du débouché du chemin des Crêts sur la route de la Pierre via
le chemin des Vignes – Demande de crédit.
5. **Préavis No 3/2010**
Réaménagement des terrains de sport du Croset – Demande de crédit.

6. **Rapports des Commissions ayant siégées en 2009.**
Naturalisation – Urbanisme – Plateforme jeunesse – Arasol – ERM –
ORPC – Règlementation du Service des Taxis – Sécurité ouest lausannois.
7. Communications municipales.
8. Divers et propositions individuelles

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, tous les concitoyens et concitoyennes, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

Avant de commencer, j'aimerais dire aux membres de la Famille Chevallaz que je suis de tout cœur avec eux dans la peine qui s'est abattue sur leur famille dernièrement.

Pour ce premier conseil de l'année, j'ai prévu de vous rendre attentifs aux actions des délinquants dans notre commune et à cette fin, de vous lire un résumé de la liste des infractions relevées par la gendarmerie depuis notre conseil de décembre.

Comme vous le savez peut-être déjà, une séance d'information est prévue courant de l'été pour sensibiliser les habitants d'Ecublens à la prévention, et je ne manquerai pas de vous informer de la date de cette présentation.

Pour commencer, juste après notre dernier conseil :

Le 05 décembre, vol par effraction dans un appartement au ch. de Chantemerle, et dans une villa au ch. de la Cocarde.

Le 08, dommages à la propriété sur un véhicule et sur du matériel électronique à la ZI Larges Pièces.

Le 09, vol par effraction dans une villa au ch. de l'Ormet.

Le 10, vol par effraction dans un appartement au ch. des Perrettes.

Le 11, vol par effraction dans un appartement à la Place du Motty; dommages à la propriété sur un distributeur Selecta dans un bâtiment de l'EPFL; dommages sur une auto au ch. du Dévent.

Le 12, vol par effraction dans un appartement à la Place du Motty.

Et ça continue avec presque chaque semaine plusieurs vols avec effraction perpétrés dans notre commune. J'en ai compté plus de 40 depuis notre dernier conseil et malheureusement ce n'est pas fini car cette semaine un appartement de l'immeuble où j'habite a été visité et cela fait le troisième depuis septembre dernier.

Ces informations provenant de la gendarmerie cantonales ne disent évidemment pas combien de ces méfaits ont été suivis de poursuite ni si les délinquants ont été retrouvés et punis.

Il est à noter que notre police de proximité n'a pas de brigade de recherche spécifique et compte sur les informations des citoyens pour appréhender les délinquants.

Suite à cette petite énumération, j'émettrais un souhait pour que l'affichage de prévention puisse continuer à être programmé régulièrement, voire même en permanence, sur les panneaux lumineux communaux et que ces panneaux soient associés aux campagnes qui se déroulent sur les panneaux traditionnels dédiés aux informations de prévention.

Je tiens à disposition, après le conseil, les feuilles d'information de la gendarmerie qui m'ont permis de relever ces infractions. Vous trouverez sur ces documents pour ceux qui s'intéresseraient à s'y abonner l'adresse permettant de recevoir par Email, directement chez vous, tout les mois, des informations sur notre commune et des conseils de sécurité ciblés sur les problèmes du moment.

Au chapitre du courrier :

J'ai reçu un courrier de Monsieur Stéphane Mora, au nom de l'association du stand de tir d'Echandens, qui nous invite toutes et tous à nous inscrire pour le tir de l'amitié qui se déroulera le mercredi 5 mai prochain de 17h à 19h30 et ou le samedi 8 mai de 8h à 12 h et de 13h30 à 16h. Je tiens le bulletin d'inscription à disposition et si nous pouvions faire une ou plusieurs équipes au nom du conseil communal cela pourrait être une sympathique manière de représenter notre commune.

Au chapitre des représentations :

Le 13 décembre dernier, j'ai participé à la rencontre de la plateforme jeunesse à Bussigny où j'ai pu m'entretenir avec les responsables de la prise en charge de la jeunesse de notre district. Malheureusement j'étais le seul représentant d'Ecublens et je n'ai pas eu la possibilité de discuter avec les acteurs communaux.

Le 2 janvier, lors de mon passage à la verrée offerte par la Municipalité et organisée par Ecublens-animations j'ai pu voir que cette manifestation a un grand succès et que la raclette et les vins de la commune attirent toujours autant de monde malgré une journée particulièrement froide.

Le 10 janvier, je suis allé à l'assemblée des Patriotes d'Ecublens où le président, notre vice-président du conseil, a présenté et mis en valeurs les activités de cette société forte de plus de 250 membres.

Le 20 janvier, le bureau a rencontré la municipalité pour faire un point de situation à mi-mandat et nous avons ainsi appris que l'année à venir serait très chargée en préavis - probablement plus d'une trentaine - et que pour arriver à vous les présenter tous dans les meilleures conditions il nous faudra ajouter une séance supplémentaire le 11 Juin. 2010 comptera donc 10 séances. Vous trouverez, dans l'enveloppe qui vous attend en fin de séance, les dates de tous les Conseils de l'année à venir.

Le 25 janvier s'est déroulée la soirée des mérites communaux Lors de cette fête une cinquantaine de personnes ayant été remarquées pour leurs actions ou pour leurs mérites, dans l'une ou l'autre des sociétés de l'USL, ont été applaudies et ont reçus un diplôme et un bouquet de fleurs des mains de notre municipal des sports M. Charly Rothen ou du président de l'USL, notre confrère Claude Masson.

Les communications présidentielles ayant déjà pris assez de temps je vous fais grâce des manifestations sur la commune puisque qu'elles sont actuellement disponibles sur le site Internet communal. J'aimerais tout de même vous rappeler que :

Samedi 27 février à 18h, l'équipe masculine de ligue nationale B du Volleyball rencontre dans le centre sportif communal du Croset le club de Lutry-Lavaux et le dimanche 28, dans cette même salle, cette même équipe va essayer de battre Emmen Nord pour lutter contre la relégation.

Je vous remercie et j'en viens maintenant à l'Ordre du jour.

Arrivée de M. Philippe Turin à 20h07, l'effectif passe à 69 Conseillers présents.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 4 décembre 2009.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Charly Rothen, Municipal souhaite revenir sur l'annexe no. 1 du PV qui concerne un vœu de M. Frédéric Hubleur au sujet du « Manifeste pour une Suisse diverse ». Il nous communique que la Municipalité a décidé d'attendre que cette proposition passe devant la Commission Suisses-Etrangers qui tient séance la semaine prochaine avant de se positionner définitivement.

La discussion n'est plus demandée sur ce point. Elle est close. Au vote le PV de la séance du 4 décembre 2009 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

POINT 3. Préavis No 1/2010 Acquisition et implantation de deux panneaux lumineux graphiques supplémentaires – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Michel Perlini.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Aitor Ibarrola a entendu dans le rapport de la Commission des finances qu'Ecublens-Animations n'est pas demandeur. Il se souvient qu'à l'époque pour l'acquisition des 3 premiers panneaux lumineux c'était quasiment à l'initiative d'Ecublens-Animations et qu'une participation de cette dernière avait été donnée. Il ne comprend donc pas bien ce revirement de situation.

M. Charly Rothen, Municipal répond qu'il s'agit de 2 panneaux supplémentaires émanant d'une volonté de la Municipalité pour offrir à notre population quelque chose de supplémentaire. La Municipalité a aussi choisi d'améliorer la communication entre les Autorités, les instances diverses qui utilisent ces panneaux et la population et il a paru judicieux de compléter une fois pour toute, les possibilités qui nous étaient jusqu'à maintenant acquises.

M. Aitor Ibarrola remercie M. Rothen de sa réponse. Il redemande toutefois encore une fois pourquoi, Ecublens-Animations qui utilise aussi ces panneaux n'a pas cette fois participé à cet achat ?

M. Jean-Louis Radice souhaiterait connaître le pourcentage utilisé par Ecublens-Animations sur l'ensemble des avis affichés sur les panneaux.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il s'agit là d'une demande de la Municipalité pour compléter les différentes informations. Il y a des informations qui proviennent de la Commune, d'autres pour annoncer des manifestations des Sociétés locales et également des informations d'Ecublens-Animations. Il nous rappelle qu'Ecublens-Animations a un montant à disposition pour des actions. Le Comité se réunit et prend des options d'investissements comme par exemple les panneaux de décoration de fin d'année etc. Ils se sont diversifiés et l'argent qu'ils auraient pu mettre sur ces panneaux lumineux, ils l'ont mis ailleurs. Il souligne encore une fois que la demande qui vient ce soir avec ce préavis est une demande de la Municipalité.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du Préavis.

Au vote le **Préavis 1/2010 est accepté** à une large majorité, il y a 5 voix contre et 8 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 1/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter l'acquisition de deux panneaux lumineux graphiques supplémentaires;

2. d'accorder à la Municipalité le crédit de **Fr. 89'000.--** (huitante-neuf mille francs) nécessaire pour cette acquisition.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 153 "Animation culturelle et récréative" et la nature n° 5060 "Achats d'équipements", plus précisément dans le compte n° 153.5060.304 "Acquisition de deux panneaux lumineux supplémentaires".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

M. Charly Rothen, Municipal remercie le Conseil d'avoir accepté ce Préavis. Il souhaite informer la Commission des Finances que la Municipalité va pouvoir faire maintenant sa demande de subside au Fonds d'équipement de la Région Lausannoise.

Point 4. Préavis No 2/2010 Réaménagement du débouché du chemin des Crêts sur la route de la Pierre via le chemin des Vignes – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Jean-Jacques Hefti

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion :

M. Aurelio Musio nous rappelle que dans le plan des investissements figure un montant de 2 millions pour la réalisation du giratoire du carrefour des Larges-Pièces et d'une route industrielle. La Commission ad hoc ce soir s'étant déjà posé la question d'insérer le projet qui nous occupe dans un tronçon plus étendu, il souhaite que nous prenions en compte toute la zone entre le giratoire Villars-Route Neuve et le futur giratoire des Larges-Pièces. Il partage l'idée de sécuriser cette sortie, néanmoins il pense qu'il est possible de le faire différemment et de façon moins onéreuse. Il suffirait d'obliger la sortie du chemin des Crêts par un tourner à droite en direction du futur giratoire des Larges-Pièces. Certains réaménagements dans l'ensemble de cette zone pourraient répondre également aux attentes de la Commission par rapport à la mobilité douce. En refusant ce Préavis, il pense que cet argent devrait être investi en réalisant dans les meilleurs délais le giratoire et la route industrielle des Larges-Pièces.

M. Christian Maeder, Municipal croit que cette proposition a déjà été énoncée lors du Crédit d'étude par notre Conseiller A. Musio et déjà à cette époque la réponse qu'il avait apportée était relativement simple. Si on oblige les véhicules à tourner obligatoirement à droite pour aller utiliser, dans l'avenir, le giratoire, il faut savoir que ce projet de giratoire est encore dans les nébuleuses du Canton puisque la Municipalité est toujours en pourparler pour obtenir des subventions et que pour l'instant nous n'avons pas de réponse officielle du Service des routes et du département de M. Marthaler. Ce projet de giratoire qui se situerait au niveau du Molard obligerait les véhicules à tourner à droite et à aller plus loin pour tourner dans le giratoire et ce projet ne résout pas la problématique de tourner à gauche. Le plus grand danger actuel en sortant du chemin des Crêts c'est de tourner à gauche et le tourner à droite est aussi dangereux car on empiète pratiquement et inévitablement sur la voie montante.

M. Aurelio Musio pense qu'en modifiant simplement la sortie sur la droite et en créant un mur de soutien entre 50 et 100'000 frs. nous devrions nous en sortir. On peut descendre sur la droite sans empiéter sur la chaussée qui vient en face. Il n'y aura plus besoin de tourner à gauche puisque nous descendrons jusqu'au giratoire des Larges-Pièces pour remonter sur Lausanne. Bien sûr cela fait 200 mètres de plus. A Préverenges, il y a aussi 200 mètres qu'il a

mesuré lui-même et à Bussigny il n'y a pas loin de 700 mètres, alors il pense que les utilisateurs du chemin des Crêts peuvent faire 200 mètres pour descendre et remonter.

M. Jean-Luc Roggo souhaite intervenir en déposant un vœu. Son intervention figure ci après dans sa forme originale.

Monsieur le président
Mesdames et Messieurs,

Comme vous avez pu l'entendre, je faisais partie de la commission ad-hoc et j'ai voté non à ce préavis. Ce refus n'est pas un déni du danger que représente la sortie du chemin des Crêts sur la route de la Pierre. Ce secteur est un point noir de notre réseau de routes communales et personne ne le conteste.

Le projet qui nous est présenté résout la demande initiale d'un de nos conseillers, d'améliorer la sortie du trafic motorisé du chemin des Crêts. Ce qui ne constitue qu'un élément de la problématique complexe de la pénétrante ouest de la commune.

Sur le chemin du Villars, la sortie du chemin de Rosemont présente une configuration comparable : moins de 30 sorties par jour sur un axe où en transite 14'000, sortie avec un angle très faible rendant impossible le tourner à droite et un rond point à une distance proche permettant de l'éviter. Situation comparable par sa configuration mais certainement très différente par sa dangerosité. Ici les véhicules roulent à une vitesse stabilisée et toujours inférieure à la limite des 50 km/h. A la hauteur du chemin des Crêts les véhicules sortant de la commune sont souvent déjà en accélération et ceux entrant pour bon nombre d'entre eux en décélération.

Cet exemple n'a que l'objectif de démontrer le caractère complexe de la problématique que nous essayons de résoudre en la découpant en questions simples sans tenir compte de l'ensemble des paramètres qui interagissent.

Des demandes d'une prise en compte plus globale ont été formulées en commission lors du préavis d'octroi du crédit d'étude. De même que des pistes de résolution différentes comme par exemple un sens unique et une transversale plus au nord entre le chemin des Crêts et le chemin des Vignes. Aucune n'a finalement été jugée digne d'une étude plus approfondie.

Le rôle de notre conseil ne consiste pas à élaborer des solutions mais à fixer les objectifs à atteindre et valider les propositions faites par le pouvoir exécutif.

Si ce soir, nous acceptons ce projet, nous investirons un demi-million pour une solution partielle aux problèmes liés à la pénétrante ouest en hypothéquant l'avenir de son évolution, bien qu'elle soit acceptable pour la question stricte de la sortie des véhicules motorisés du chemin des Crêts.

Si nous le refusons, nous laissons l'ouverture à une réflexion sérieuse par une approche systémique qui prend en compte l'ensemble des paramètres en vue d'atteindre, au final, le niveau de qualité de la rue du Villars qui est relevé par tous comme une réalisation exemplaire. De cette vision globale, nous serons à même d'en découper ensuite sa réalisation en fonction des possibilités et des opportunités.

Dans l'hypothèse d'une urgence sécuritaire du chemin des Crêts des solutions provisoires, certes moins élégantes, devraient permettre de faciliter la sortie des 25 véhicules journaliers.

En conséquence, j'é mets le vœu d'une reprise de ce dossier et d'une réflexion plus globale de la pénétrante ouest.

Ecublens, le 18 février 2010
Jean-Luc Roggo

M. le Président poursuit la discussion.

M. Michele Mossi se déclare d'un tout autre avis et il nous encourage à soutenir ce projet. On est face ici à un problème de sécurité, certes un problème qui a une solution et qui coûte ½ mio. Ce coût est aussi à mettre en face d'un éventuel accident et peut-être même la perte d'une vie humaine. Il emprunte avec ses enfants ce chemin en vélo et il considère que même si on a 25 ou 50 véhicules jour, il y a aussi des piétons et des vélos. Il lui semble important que l'on puisse trouver une solution pour tous ces cyclistes et pour toutes les personnes qui traversent cette route et la solution présentée par la Municipalité va dans le bon sens. Par ailleurs il rappelle que c'est une solution qui a demandé énormément de temps, énormément de négociations avec les habitants du quartier. Si aujourd'hui on pense qu'en remettant le dossier une solution globale sera trouvée à court terme, il pense que c'est un rêve et pense plutôt que cela demandera encore des années avant de résoudre ce problème et peut être que dans 5 ans nous nous retrouverons ici pour en discuter. Il encourage le Conseil à soutenir cette solution même si ce n'est pas la meilleure solution pour toute la route, c'est en tous cas un premier pas.

M. Frédéric Hubleur souhaite relever que pour les vélos rien n'a été fait et cela est aussi relevé dans le rapport de la Commission. Effectivement, dans ce projet c'est la sécurité routière, très importante certes, qui a été prise en compte. Cependant autant pour le trajet piétons ou cyclistes la sécurité est relativement faible, voire très faible.

M. Christian Maeder, Municipal ne pense pas qu'on peut dire que rien n'a été fait. Il pense qu'il a été bien tenu compte dans ce projet de la circulation cycliste en tous cas dans le sens Lausanne – Echandens. Il nous rappelle que dans le préavis il apparaît que le cheminement piétons a été entièrement élargi pour pouvoir accepter la mixité piétons – vélos entre le débouché du chemin des Crêts et le passage piétons du chemin du Dévent. Cet aménagement a été pensé pour les familles car on peut imaginer qu'elles vont quitter cet itinéraire de la Rte. de la Pierre pour prendre ce cheminement qui est carrément sécurisé et ainsi rejoindre le passage piétons, mettre pieds à terre traverser ce passage piétons et ensuite repartir sur la descente de la Rte de la Pierre. Il nous rappelle que ce projet ne met pas en péril la mobilité douce vélo mais au contraire il résout un problème pour lequel la Municipalité a été mandatée et il ne met pas en péril un futur aménagement par un élargissement de la Rte de la Pierre côté sud.

M. Aitor Ibarrola fait aussi partie des Commissaires qui ont refusé ce préavis. Il s'explique, il a bien entendu les arguments de M. Maeder et on peut bien entendu saluer les aménagements dans le sens Lausanne-Echandens qui a été pris en compte, par contre ce qui l'ennuie pour accepter ce projet avec ce qu'il entend maintenant, c'est qu'on a l'intention d'élargir la route de la Pierre côté sud. Son impression c'est que si on accepte ce projet, on fait un bricolage local et on prêterite la possibilité de faire quelque chose de correct aussi pour la mobilité douce. Personne ne conteste la dangerosité de ce carrefour concernant les voitures et il est important de faire quelque chose. En revanche, on réalise aujourd'hui un investissement d'un ½ mio. Est-ce qu'on est d'accord dans une année ou dans deux ans de casser partiellement cet investissement parce qu'il s'agit de commencer à élargir. Il pense que cela vaut la peine d'avoir une vision globale qui effectivement s'insère entre le ch. du Molard et le giratoire de la route Neuve de façon à savoir ce que l'on veut faire à moyen terme et ensuite lorsque l'on sait ce que l'on veut faire on peut découper par projets et on fait les choses en fonction de la vision globale.

M. Pierre Kaelin, Syndic souhaite intervenir au sujet de cette étude ! Ce qui est important ce soir c'est le débouché du chemin des Crêts. Le projet de giratoire sur le chemin du Dévent date d'environ 20 ans. Il a été mis à l'inventaire au niveau des investissements, c'est un gros investissement dans le cas de ce giratoire au dessous du chemin du Dévent. On parle de giratoire pour régler un problème de la zone industrielle. Dans cette zone il y a aussi l'accès au chemin du Dévent qui est également dangereux pour la zone industrielle. Il rappelle que pour ce projet il y a environ 20 ans, la Municipalité de l'époque avait déjà approché les propriétaires qui étaient dans la zone industrielle. Il y avait déjà un opposant à ce projet car il y avait déjà une nouvelle route de desserte pour cette zone industrielle. Il pense que les propriétaires de

l'époque, c'est un institutionnel, risque de toujours encore de s'opposer. Il nous dit que la création de ce giratoire n'a absolument rien à voir avec le débouché du chemin des Crêts. On ne va pas résoudre le débouché du chemin des Crêts en créant ce giratoire, la configuration du terrain est difficile à cet endroit, il y a une courbe qui est très raide. Ce soir il faut régler un point critique qui est ce débouché du chemin des Crêts, il connaît des personnes qui habitent ce chemin qu'ils utilisent tous les jours et qui lui disent qu'ils ont peur car il faut se lancer, d'autres modifient leurs horaires en raison de la forte fréquentation à certaines heures de la route de la Pierre. Il y a un danger évident, il est conscient que ce n'est peut-être pas la meilleure des solutions mais c'est en tous cas la moins mauvaise. La Municipalité n'a pas de solution idéale à moins de faire des investissements encore plus importants. Il rappelle aussi qu'il y a eu une mise à l'enquête et il demande à M. Ibarrola si les associations cyclistes sont allées voir la mise à l'enquête, il pense que c'est le cas et il rappelle qu'il n'y a pas eu d'oppositions ni de remarques. C'est donc une procédure officielle qui a été mise en place, la Municipalité a suivi une procédure normale et M. le Syndic nous encourage à voter ce préavis.

M. Jean-Louis Radice revient sur ce qui a été dit par M. le Syndic et il est aussi étonné que dans le cas de la mise à l'enquête il n'y ait pas eu d'intérêt particulier de la part des gens qui sont sensibles à la problématique de la mobilité douce. C'est à la montée qu'il y a le plus de problèmes. En attendant d'autres réalisations il demande de proposer un itinéraire de contournement pour les vélos. Au haut de la route de la Pierre il s'agirait de contourner Clair-Soleil pour rejoindre la Route Neuve et ensuite rejoindre le giratoire du Villars, cela semblerait un peu mieux sécurisé.

M. Aurelio Musio est surpris d'entendre que peut-être ce giratoire ne se fera jamais alors qu'il est dans le plan des investissements. Ensuite tout le monde ici parle du danger, il en est conscient et il ne le minimise pas, toutefois heureusement qu'en 2006 un Conseiller communal a ouvert les yeux de la Municipalité sur cette sortie car auparavant personne n'avait vu que c'était dangereux. Il pense aussi qu'une « moins mauvaise solution » à frs. 500'000.- pourrait attendre une année ou deux et être globalisée dans une étude.

M. Jean-Pierre Müller déclare qu'il est vraiment surpris de la réaction du Conseil ce soir, à savoir de mettre en doute ce travail qui est indispensable pour la sécurité de nos habitants. Il nous informe qu'il utilise fréquemment cette sortie qu'il faut se lancer et pouvoir se dire ensuite « ouf...j'ai passé ! ». Il nous invite à accepter ce Préavis afin de ne pas avoir sur la conscience un accident mortel qui pourrait se produire dans ce quartier.

M. Aitor Ibarrola nous rappelle qu'aujourd'hui en montant la route de la Pierre il y a une bande cyclable qui s'arrête parce que tout d'un coup il n'y a plus la largeur pour la continuer. Ce projet ne résout pas ce problème là. Personne ne conteste la dangerosité pour les voitures de la sortie du chemin des Crêts, il faut faire quelque chose, il n'empêche que pour les vélos à la montée et dès la fin de la piste cyclable, la dangerosité pour les vélos est identique, ce serait déplorable qu'il y ait un accident pour une voiture mais en acceptant ce projet aujourd'hui on ne règle pas la problématique de la dangerosité pour les vélos, qui est existante, et qui sont tout de même un peu moins protégés, car il y a un peu moins de carrosserie autour d'eux. Ce serait aussi déplorable qu'il y ait un accident avec un vélo à cet endroit là et ce serait dommage que nous n'ayons pas pensé à cette problématique là. Bien sûr il y a des procédures de mise à l'enquête, c'est une procédure officielle, mais le passage devant le Conseil est aussi une procédure officielle et c'est aussi l'occasion de se prononcer ici.

M. Christian Maeder, Municipal ne souhaite pas que ce soir on mette en opposition deux problèmes importants pour chacun. Il est important de ne pas opposer une problématique de sortie de véhicules ou de vélos à une problématique de vélos. Oui, il y a un problème avec les vélos à la montée de la route de la Pierre et la Municipalité en est consciente, ils vont essayer de trouver des solutions qui soient globales et durables sur l'ensemble de ce carrefour qui va du Dévent jusqu'au giratoire Villars. En tous les cas, il promet que la Municipalité va s'engager clairement dans cette problématique mais il ne faut pas la mettre en opposition avec la solution qui est proposée pour la sortie du chemin de Crêts. Il n'aimerait pas non plus qu'il y ait un malheur d'un vélo qui monte et qui se ferait prendre sur ce tronçon. On peut envisager, comme le proposait Jean-Louis Radice, une solution par le chemin des Chênes. La Municipalité peut s'engager dans ce sens là et à mettre ce qu'il faut au sol, c'est-à-dire le revêtement nécessaire pour que ce soit carrossable.

M. le Président poursuit la discussion. Elle n'est plus demandée, la discussion est close. **M. le Président** nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le préavis 2/2010 est accepté** avec 35 oui, 18 non et 13 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 2/2010 ;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter le réaménagement du débouché du chemin des Crêts sur la route de la Pierre via le chemin des Vignes, selon le présent préavis;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 530'000.--** (cinq cent trente mille francs) pour sa réalisation;

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.101 "Ch. des Crêts/rte de la Pierre - réaménagement du carrefour".

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

POINT 5. Réaménagement des terrains de sport du Croset – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Olivier Genton.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président nous rappelle que nous sommes en présence d'un amendement de la part de la Commission ad hoc. Cet amendement est soutenu par 5 personnes, aussi **M. le Président** ouvre la discussion sur cet amendement.

M. Michele Mossi remercie la Municipalité pour ce projet. Il trouve l'amendement relativement dangereux en ce sens que ce n'est pas au Conseil communal d'adjuger le mandat. Si aujourd'hui on va réduire le budget, on va décider pratiquement de s'aligner sur l'offre la moins chère et de ce fait avant l'adjudication officielle on va fermer pratiquement la porte à la 2^{ème} offre qui a été retenue aujourd'hui. La Commission d'adjudication, face à un projet qui est équivalent à une seule offre se sentira presque obligée d'attribuer le mandat à l'offre la moins chère. Il nous rappelle que parmi les critères d'adjudication le critère du prix est important mais ne vaut que 40%. Il encourage la Municipalité à veiller à ce que les intérêts économiques de notre ville soient respectés par contre en réduisant le budget, on risque d'ouvrir un recours et un recours retardera forcément le projet. Il encourage le Conseil à refuser cet amendement.

Mme Christiane Roy-Blanchoud s'étonne que la Commission ad hoc fasse un amendement financier. Elle rappelle que la Commission des finances a regardé les points qui paraissaient

essentiels, la Commission a reçu les informations de la part de M. Pierre Kaelin et elle est très étonnée qu'un amendement financier puisse être amené par une Commission ad hoc.

M. Amédée Genton pense que le débat qui vient de s'ouvrir sur le bien fondé ou pas de l'amendement de la Commission ad hoc démontre une première chose, à savoir que le préavis est incomplet et que la Commission n'a pas pu connaître le résultat de la Commission d'évaluation, ensuite des rumeurs ou des informations orales ont circulé faisant état d'une réduction prévue, presque garantie, du montant total de ce préavis. Donc on se trouve dans une situation où l'on voit que le préavis n'est pas complètement bien travaillé et de ce fait il se demande comment on peut décider. Il soutient pleinement l'amendement de la Commission ad hoc.

M. Aitor Ibarrola nous informe que lorsque la Commission ad hoc a siégé et s'est prononcée sur ce préavis, la Commission d'évaluation des offres n'avait pas préavisé. Est-ce toujours encore le cas aujourd'hui ?

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'à ce jour la Commission d'évaluation des offres n'a pas tenu séance et n'a pas encore préavisé. Elle attend le résultat du Conseil communal. Si le crédit est accepté elle préavisera à l'offre qui est la mieux placée. Or, il se trouve que dans la rédaction du préavis, même si il est dit qu'il n'est pas bien fait, la Municipalité a décidé de mettre le montant des 2 offres qui étaient jugées les plus potentiellement intéressantes tant du point de vue économique que du point de vue de ce qu'elles proposaient en terme de gazon synthétique. Il est clair que la Commission d'évaluation n'ayant pas donné son préavis final et qu'on se trouve en marchés publics on ne peut pas dire lequel elle va choisir. Il est vrai qu'en toute logique, l'offre qui est classée première est aussi l'offre la plus basse. Il pense que l'on peut vivre avec un amendement de ce type mais personnellement il aimerait que le Conseil fasse confiance à la Municipalité et il propose de rejeter cet amendement.

M. Michele Mossi souhaite rappeler, qu'aujourd'hui, puisque la Commission d'adjudication n'a pas encore adjugé. Donc même si on a retenu que 2 offres aujourd'hui et qu'il y en a quatre les quatre sont encore en cours. On peut tout à fait adjuger à l'offre la plus attractive mais les autres concurrents ont toujours encore le droit de 10 jours pour faire recours et pour une raison ou une autre qui n'aurait pas été vue aujourd'hui, ils pourraient gagner ce recours. Il y a des règles strictes, qui sont les règles des marchés publics. Aujourd'hui on ne peut pas dire définitivement c'est l'offre la plus attractive qui va gagner. Si le Conseil communal décide d'adopter l'offre la plus attractive au niveau financier et que ce sera une autre offre qui gagnera, alors à ce moment là il faudra revoter un rallongement au budget. Il demande au Conseil de ne pas restreindre cette possibilité afin de pouvoir attribuer ce marché à l'offre la plus intéressante.

M. Georges-Henri Chevallaz rappelle pour mémoire que les différents préavis qui ont été bouclés ces derniers temps et pour lesquels il y a eu un compte rendu au Conseil montrent que l'on peut faire confiance à la Municipalité. En effet, souvent le crédit accordé n'est pas entièrement utilisé, il a pu voir qu'en moyenne on se situe à moins 5 à 10%. Il fait entièrement confiance à notre Municipalité et il nous invite à refuser cet amendement.

M. Aitor Ibarrola voudrait rappeler que c'est la Municipalité qui est compétente pour adjuger. La Commission d'évaluation fait une recommandation à la Municipalité. La Municipalité doit juger du risque d'avoir un recours ou pas. Si ce soir on décide d'adopter cet amendement, c'est la Municipalité qui doit faire en sorte qu'il n'y ait pas de recours. Il a entendu M. Maeder dire que l'on pouvait vivre avec cet amendement. Cet amendement vise à réduire le budget de ce préavis.

M. Jean-Pierre Müller nous informe que la Commission des finances a bien entendu le message que très certainement ce serait l'offre avec les frs. 200'000.- de moins qui serait retenue. La Commission n'a pas jugé utile de directement faire un amendement dans le sens d'une réduction du crédit. Elle fait confiance à la Municipalité, sachant qu'elle voulait laisser l'offre ouverte. Il nous rappelle que le montant final du coût pour la Commune ne sera pas de frs 2'600'000.- car il faut se rappeler que si c'est l'offre avec les – frs. 200'000.- cela fait

frs. 2'400'000.- et si on enlève les frs. 600'000.- de l'aide du sport on arrive à un montant en dessous de 2mio.

M. le Président poursuit la parole sur l'amendement. La parole n'est plus demandée, elle est close.

L'amendement est mis au vote.

L'amendement est refusé. Il y a 39 avis contraires, 22 oui et 5 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. Philippe Ecoffey souhaite intervenir. Son intervention est relatée dans son intégralité ci dessous.

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Mon intervention n'a pas pour but de bloquer ce projet et d'empêcher toute action pour corriger l'état des terrains du Croset.

Il suffit de se rendre sur place pour constater qu'effectivement des mesures doivent être prises pour ces terrains et mon propos n'est pas de nier l'évidence.

Toutefois, en ma qualité de Conseiller communal, j'ai pris l'engagement de veiller à une utilisation optimale des deniers publics, en recherchant toujours la meilleure solution possible pour réaliser un maximum de projets tout en ménageant le futur des finances de la commune.

Hors ce préavis, tel que présenté, ne permet pas de se faire une idée objective dans la mesure où il n'offre aucun choix. En fait, il fait l'apologie de la solution du « synthétique », sans comparaison avec d'autres alternatives; donc ne fait pas la démonstration que la solution proposée est la bonne.

Si la proposition de la Municipalité est de loin la meilleure pourquoi ne pas l'avoir démontré de manière claire dans le préavis de sorte que l'on puisse prendre notre décision en toute connaissance de cause ?

Cela aurait également servi à répondre au vœu de la commission ad hoc chargée de rapporter sur le préavis 6/09 et consacré à l'octroi du crédit d'étude de ce projet. Pour rappel, je cite le PV de la séance du Conseil communal du jeudi 14 mai 2009, page 10 « La Commission ad hoc, dans le dernier paragraphe de son rapport parle de son désir d'avoir plusieurs alternatives étudiées... ». Comme Président de cette Commission, je m'étais fait à l'époque son porte-parole en demandant, je cite « formellement à la Municipalité que l'alternative de ré-engazonnement du terrain A soit également étudiée pour le préavis ».

Hors, les deux seules mentions relatives à une solution éventuelle en terrains naturels contenues dans le préavis font le constat que (p. 1, point 2) « un gazon naturel ne peut supporter plus de 15 heures d'occupation par semaine » - ce que dans mon ignorance j'admets volontiers – et que (p. 2, toujours point 2) « en reportant les frais de réalisation et d'entretien, à charge d'utilisation égale, le revêtement synthétique est plus économique ». C'est tout, et c'est quand même un peu court...

Aucune donnée chiffrée, aucun comparatif direct entre les deux solutions en termes de durabilité, de charges d'amortissement, de coût d'entretien et de rénovation future, de bilan écologique. Rien.

Voilà pour le premier point que je voulais soulever.

L'autre aspect est financier.

Lors de l'examen du préavis concernant le crédit d'étude, notre Municipalité était très réticente à articuler un ordre de prix pour la réalisation de ce projet. On peut comprendre cela dans la mesure où à ce stade il restait encore beaucoup d'inconnues à lever. Mais tout de même. Si je me réfère aux chiffres articulés, même avec réserve, et consignés (p. 11) dans le PV y relatif, on parlait à l'époque d'un montant de 1,2 à 1,4 mios. une fois les subventions éventuelles déduites. Plus loin, dans le même PV, je cite Monsieur Maeder notre Municipal: « M. Morano a estimé que

cela pourrait atteindre 2 millions. mais cela comprend aussi les aménagements routiers et autres. Quant à moi, je ne suis pas forcément convaincu que l'on atteigne ce montant... ».

Encore une fois, je ne jette la pierre à personne. L'investissement final ne peut être connu qu'une fois l'étude achevée.

Mais tout de même. Quand on atteint des écarts aussi importants par rapport à des estimations, même grossières et formulées sans engagement, notre Conseil pourrait s'attendre à avoir quelques éléments explicatifs qui viennent les étayer ou les justifier. Mais non. Rien.

En fait, il n'est juste pas tenu compte des remarques ou des interrogations du Conseil formulées lors du débat sur le crédit d'étude.

Pour ma part, je trouve que le préavis qui nous est présenté, sans alternative ni technique ni financière, relève, et je mesure mes termes, d'une forme d'arrogance. Mais, bon, personnellement, je peux encore m'accommoder de cela.

Par contre, sur quelle base est-ce que je vais accepter ou refuser ce très gros investissement ?

En fait je n'ai, nous n'avons pas de choix. En tous les cas pas sur la base du document qui nous est soumis.

Il n'y a que deux solutions:

- a) j'accepte ce préavis sans avoir de données comparatives avec une autre solution et, partant, je ne suis pas cohérent avec le mandat de Conseiller que j'ai accepté
- b) je refuse ce préavis et, pardon Mesdames pour l'expression, je suis un saligaud qui n'a rien compris, qui refuse de voir la réalité de l'état des terrains, qui bloque les projets utiles à la jeunesse et à l'intégration des jeunes, etc., et j'en passe et des meilleures..., et, le tout, si possible avec connotations politiques à la clé.

Je ne sais pas ce qu'il en est pour vous Mesdames, Messieurs, mais personnellement je ne suis pas d'accord d'entrer dans ce jeu.

A la première lecture du préavis, j'avais décidé de le refuser. Mais ce n'est pas une bonne solution, il faut faire quelque chose pour ces terrains.

Par ailleurs, je ne peux pas l'accepter tel quel pour toutes les raisons invoquées ci-dessus.

Aussi, en conformité avec l'article 72 de notre règlement communal, je propose à notre Conseil le projet de décision suivant:

Conseil communal d'Ecublens – Préavis No 3/2010

Réaménagement des terrains de sport du Croset

Le Conseil communal d'Ecublens, dans sa séance du jeudi 18 février 2010, soucieux de ne pas bloquer ce projet mais toutefois désireux de prendre sa décision en toute connaissance de cause, décide :

a) de renvoyer ce préavis 3/2010 à la Municipalité

b) de demander à la Municipalité de présenter au Conseil un nouveau préavis, lequel tiendra compte des desiderata et remarques formulés par les membres de ce Conseil que ce soit en commission ad hoc ou lors de l'examen du préavis 6/2009 et traitant de l'octroi du crédit d'étude relatif à cet objet

c) ce nouveau préavis devra donc présenter un comparatif chiffré et documenté entre diverses alternatives possibles, à savoir :

- la variante comportant l'ensemble des terrains en gazon naturel

- la variante comportant le terrain A en version synthétique et les autres en gazon naturel

- la variante telle que présentée ce soir.

Le chemin d'accès en enrobé bitumineux selon le descriptif du préavis 3/2010 restant le même pour les trois variantes.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, je vous remercie de votre attention et espère que vous soutiendrez cette démarche, à mes yeux la seule possible pour une appréciation valable de ce projet et une prise de décision en pleine connaissance de cause.

Philippe Ecoffey

M. le Président nous rappelle que nous sommes en face d'une **Proposition de décision au Conseil** selon l'article 72, point c, du Règlement du Conseil communal.

M. Philippe Ecoffey rappelle que la Municipalité peut en priorité prendre position sur cette proposition si elle le désire, ensuite le Règlement précise qu'ensuite la discussion est ouverte et lorsque la discussion est close on procède à la votation. Il n'est pas nécessaire que cette proposition soit soutenue par un nombre de Conseillers.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

M. Christian Maeder, Municipal répond par l'affirmative. Il précise qu'il n'y a aucune arrogance dans la rédaction de ce préavis. La solution proposée est essentiellement axée sur le synthétique en raison de la durabilité, du nombre d'heures hebdomadaires d'utilisation et tout ceci en regard du nombre d'utilisateurs et du nombre d'heures d'utilisation actuellement de nos terrains. Aujourd'hui il faut savoir que nos terrains sont totalement sur-occupés et ne peuvent plus se régénérer d'une façon normale. Un terrain synthétique supporte 1500 heures par année et un terrain en gazon 500. On a actuellement 2 x trop d'heures d'utilisation par semaine, cela a été calculé selon les données récupérées par M. Morano du Service des travaux. Cela dit on ne peut pas aujourd'hui raisonnablement proposer un ré-engazonnement de l'un ou de l'autre ou de l'ensemble des terrains, ce ne serait pas intelligent et complètement déplacé. Si le préavis est renvoyé pour étude, on ne va pas arriver avec une autre solution.

M. Georges-Henri Chevallaz pense que techniquement pour entrer en matière avec la proposition de M. Ecoffey il faut refuser le préavis et une fois qu'il est refusé on va dans les divers pour le déplacer dans une prochaine séance. Néanmoins il est prêt à discuter sur ce point. Il informe M. Ecoffey que s'il partage une partie des propos tenus, il s'est aussi bien penché sur ce préavis et il va nous lire son texte.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme beaucoup d'entre vous certainement, à la première lecture du préavis 3/2010, j'ai été non seulement surpris du prix, mais aussi du peu d'informations et d'argumentations figurant dans celui-ci.

Premier émoi passé, j'ai eu la chance de par mon appartenance à la Commission des finances d'avoir plus de renseignements. Ayant déjà rapporté sur l'aspect « financier » c'est sur d'autres points que j'aimerais attirer votre attention.

Le besoin.

Vu le crédit demandé, il paraît élémentaire de se poser cette question. Selon le préavis, il n'y a pas assez de terrains en herbe, en relation aux nombre d'utilisateurs. Sachant le développement d'Ecublens ces dernières années et son futur proche, j'ai fait un petit retour en arrière pour mieux se projeter en avant.

Le premier préavis pour l'aménagement de la place de sport du Croset date de 1976. Le Conseil communal de l'époque avait déjà sous les yeux (à quelques détails près), les terrains tels que

nous les voyions à l'heure actuelle, soit 2 grands terrains et un petit. En 1982, un deuxième préavis a été voté pour la réalisation de la 2^{ème} phase des travaux.

Mettons en perspective la situation d'alors avec celle d'aujourd'hui, voire de demain.

En 1976, il y avait 6922 habitants.

En 1982, il y avait 8032 habitants.

En 2009, il y avait 10909 habitants.

Et vraisemblablement, dans une vingtaine d'années, nous serons proches des 14 à 15'000 habitants, soit plus du double que lors de la création de ces terrains. Il paraît évident que des solutions doivent et devront être trouvées pour maintenir à disposition de la population des terrains en suffisance.

Y a-t-il d'autres terrains ou places à disposition pour en créer ? A ma connaissance c'est non.

En sachant qu'un terrain synthétique peut offrir entre 2 et 3 fois l'usage d'un terrain en herbe, on peut facilement en conclure que la solution proposée est de loin la plus rationnelle.

Développement durable et écologie.

Il est fort dommage que l'entier du Conseil n'ait pas eu sous les yeux, le résultat de l'analyse environnementale comparative que la Commission ad hoc et des finances ont eu. Je cite les conclusions :

Ces résultats montrent que, pour chaque indicateur hormis la production de déchets, les impacts environnementaux associés aux terrains en gazon naturel sont plus importants que les impacts environnementaux associés aux terrains en gazon synthétique. Pour la production de déchets, ils sont équivalents.

Et enfin, dans l'étude, n'est pas prise en compte l'économie de terrain, dans une zone où la nature doit déjà lutter pour exister.

La dimension sociale.

En juin 2008, le football club a reçu le prix de l'intégration de la Commission d'intégration « Suisse Etrangers » je cite le journal « Ecublens Infos » de septembre 2009.

En remettant ce prix au FC Ecublens, la Commission d'intégration a voulu mettre en valeur le rôle d'intégrateur social que joue le FC Ecublens depuis de nombreuses années, ceci en faveur de la jeunesse mais au-delà au sein des familles de ses membres, de ses supporters et finalement au bénéfice de la Commune et de sa population.

Il me semble que ces quelques lignes suffisent à ne pas négliger cet aspect du débat.

Vaut-il mieux investir dans des projets motivants la jeunesse, ou attendre que la situation devienne un problème social ou sécuritaire ?

Pour diminuer ces risques, il faut que les gens de toutes origines, de toutes cultures se rencontrent, et tant mieux, (ou tant pis, diront certains) si c'est au bord d'un terrain.

Conclusions :

Si financièrement, en fonction du besoin actuel et futur, du développement durable et de la dimension sociale, ce projet est de loin le plus avantageux, pourquoi le refuser ?

Pour tous les pratiquants de sports en plein air, pour les Juniors du FC Ecublens et enfin pour le bien de la collectivité publique, je vous incite à voter sans hésitation ce préavis, avec ou sans l'amendement proposé par la Commission ad hoc.

Georges - Henri Chevallaz

M. Aitor Ibarrola aimerait compléter ce qu'a dit M. Chevallaz au début de son intervention, à savoir qu'une proposition de décision n'a pas lieu en ce moment. On est en présence d'un

préavis et on peut faire un certain nombre de choses. On peut l'amender, l'accepter, le refuser car comme indiqué au chapitre 4 de la discussion qui précise que la proposition de décision ne concerne pas un préavis.

M. Olivier Genton propose une suspension de séance afin de clarifier cette situation, voire même d'appeler M. le Préfet, avant de continuer les débats.

M. le Président met cette proposition au vote. Le tiers de l'Assemblée ayant voté en faveur de cette proposition, **M. le Président** ordonne 15 minutes de pause. **Il est 22 heures.**

M. le Président reprend le cours de la séance, **il est 22h30.**

Il explique qu'il a réussi à atteindre M. le Préfet qui a donné une solution. Le projet de décision de M. Ecoffey ne devrait pas interférer sur une discussion concernant un préavis et selon M. Le Préfet selon tous les points relevés il faudrait coopter à la solution du rejet. **M. Le Président** donne la parole à M. Ecoffey pour savoir ce qu'il veut faire. Nous sommes obligés de poursuivre la discussion sur ce préavis, si le préavis est refusé M. Ecoffey pourra revenir avec sa demande de décision pour le futur préavis, si on vote oui M. Ecoffey aura fait ce magnifique discours pour nous expliquer simplement sa position.

La parole est à **M. Ecoffey**. Il prend acte en nous expliquant qu'il a fait en bonne conscience ce qu'il pensait juste et qui devait être fait. Cela le gênait de proposer de refuser ce préavis car il pense que quelque chose doit être fait. Puisque le Préfet est d'un autre avis que lui, il abandonne la proposition de renvoyer ce Préavis à la Municipalité mais il fait simplement la proposition de refuser ce préavis en espérant que la Municipalité reviendra avec un autre préavis qui sera mieux documenté.

M. Le Président poursuit la discussion.

M. Jean-Pierre Müller aimerait revenir sur les propos de M. Ecoffey qui disent qu'il n'y a pas de comparaisons financières. En qualité de représentant de la Commission des finances il n'est pas heureux d'entendre ces mots. Il pense que M. Ecoffey aurait dû prendre le temps de lire le rapport de la Commission des finances qui est maintenant disponible sur le lien internet de la Commune. La Commission des finances a bien mis en évidence tous ces différents éléments, soit les coûts entre un terrain en herbe ou en synthétique, la durée de vie, l'utilisation, la quantité d'eau, le traitement, le nombre de personnes nécessaires à son entretien et il rappelle à M. Ecoffey qu'il faut bien lire les rapports de la Commission des finances qui peuvent nous éclairer et ne pas se retrouver avec des arguments qui ne tiennent pas la route.

M. Philippe Ecoffey souhaite rassurer M. Müller. Il a passé plusieurs heures sur ce préavis et il a aussi lu le rapport de la Commission des finances. Il n'allait pas venir devant le Conseil sans être documenté. Le fait est que M. Ecoffey engage sa responsabilité sur le préavis et pas sur le rapport de la Commission des finances.

M. Pierre Kaelin, Syndic nous dit que ce soir on parle de sport et que sur le plan footballistique on parle du FC Ecublens qui est un club formateur. Il veut toutefois répondre sur le plan financier. Il est d'accord que sur le fonds du préavis il n'y a pas eu de comparaisons évidentes mais il nous rappelle que d'investir aujourd'hui pour des terrains en gazon et que d'ici quelques années on ne pourra pas dire on va changer pour des terrains synthétiques, car cela aurait été un investissement mal placé. Nos jeunes aimeraient bien évoluer sur du synthétique car chaque fois qu'ils ont l'occasion d'y aller ils trouvent cela super. Bien sûr que l'aspect financier est important, ce sont des coûts élevés il ne faut pas le cacher. Il nous encourage à suivre les conclusions de la Commission des finances puisqu'il s'occupe plus particulièrement de l'aspect financier.

Mme Christine Meyer – Favey souhaite intervenir. Son intervention est relatée dans son intégralité ci-dessous.

Ecologie et développement durable :

Monsieur le Président, Mmes et Mrs,

Après analyse du préavis et diverses recherches auprès de plusieurs entreprises, collectivités et professionnels, je constate que :

- le gazon synthétique. est issu de procédé de recyclage afin d'éliminer, enfin, les pneumatique de manière créative.
- formidable : on ne savait plus quoi faire de ces pneus, la quantité grandissant toujours plus et voilà que les gazons synthétique deviennent à la mode, la demande augmente et les quantités de pneus usagés diminuent.

Malheureusement, aujourd'hui personne ne peut affirmer avec certitude que l'on sait ce que l'on va pouvoir en faire lorsque le terrain devra être changé.

Sur différents points du dossier, les chiffres avancés sont un peu exagérés par rapport à mes recherches :

Durée de vie d'un gazon synthétique de troisième génération, le top du top :

8 à 10 ans, et si ils sont bien entretenus, on peut espérer les faire tenir jusqu'à 13 ans.

Ce qui veut dire que dans environ une dizaine d'années, nous allons laisser le soin à nos enfants d'évacuer un matériau qui pour l'instant est recyclable comme « matériau spécial », pour un exemple de prix : frs. 150.- à 300.-/tonne à l'usine de Chenevriev.

Un matériau qui dans quelques endroits a été interdit par beaucoup d'autorités incendie, pour cause de dégagement de fumée hautement toxique qui pourrait empêcher les gens de s'échapper (cigarettes non éteintes, qui bouronnent au sein du matériau, par ex.)

Que les problèmes de santé et de sécurité existent en nombre comme :

- paralysie douloureuse de l'orteil
- problèmes de ligaments
- cause de stress anormal au genou
- abrasion de la peau exposée causée par frottement
-

Sans compter les nombreux autres problèmes environnementaux concernant les terrains artificiels, « troisième génération » aussi, et qui font l'objet de plusieurs enquêtes dont les résultats ne sont pas encore connus, aux USA, en France et à Genève. Ceux-ci incluent

- les problèmes avec la poussière de caoutchouc
- la balance co2 et o2
- la consommation d'eau
- l'algue sur l'artificiel
- l'infiltration de produits chimiques
- l'absorption de la chaleur
 - o l'odeur
 - o risques pour les joueurs

Je ne peux que regretter le manque d'informations dans ce préavis et ceci à tous les niveaux.

J'ai lu et entendu l'apologie du gazon synthétique, le Saint-Graal des joueurs mais à quel prix ? Au détriment de la sécurité environnementale, un héritage de plus que nous laisserons à nos enfants, alors que le mot d'ordre des politiques est « sauvez notre planète avant qu'il ne soit trop tard.... »

Pour conclure permettez-moi de vous rappeler que

- le gazon naturel capte et retient de l'air ambiant les poussières et saletés (3 à 6 fois plus qu'une surface unie)
- 1 hectare de gazon naturel produit l'oxygène nécessaire à 150 personnes
- En été, lors de fortes chaleurs, le gazon naturel sera moins chaud de 10°
- Et surtout le gazon naturel est un filtre naturel ; il réduit la pollution, l'érosion des sols par le vent et l'eau.

Voilà ce que j'avais envie de vous faire partager et j'espère que pour une commune comme Ecublens, qui prône l'écologie et le développement durable, la synthèse de mes recherches vous amènera une certaine réflexion sur la décision que nous avons à prendre, afin que celle-ci soit juste, équitable, réfléchie et surtout dans la direction prise ces dernières années par nos autorités, et qui n'est pas tout à fait celle présentée dans ce préavis.

Monsieur le Président, Mmes et Mrs, Je vous remercie de votre attention.

M. Georges-Henri Chevallaz à l'impression qu'on lui parle de son micro-ondes ou de son natel qu'il a sur lui avec les mêmes craintes émises. Il se demande quelles sont les sources de Mme Meyer-Favey car franchement il fait confiance aux brochures et il regrette que Mme Meyer-Favey ne les aient pas lues car cela aurait évité de pareils propos. Il peut dire qu'il n'était pas pour ou contre le gazon synthétique mais il s'est renseigné et il a lu ce document qui est un éco profit d'un terrain de football. Il met ce document à disposition de Mme Meyer-Favey afin qu'elle puisse le lire. Il ne croit pas à la recherche de Mme Meyer-Favey, il ne connaît pas ses sources. Par rapport aux joueurs qui sont dans le public ce soir et qui vont être sur le terrain, il ne pense pas qu'ils joueraient sur du terrain synthétique si cela devait abimer leurs genoux et avoir mal partout. Il rappelle que les jeunes Suisses ont gagné la coupe du monde sur du terrain synthétique en été. Pas plus tard que ce week end avec les Juniors B et F, un match Neuchâtel Xamax et Bâle grâce au FC Ecublens son fils a pu donner la main à Marco Streller et ils étaient tous sur du gazon synthétique et que le match était superbe.

Mme Christine Meyer-Favey souhaite remercier M. Chevallaz pour sa charmante intervention. Elle souhaite rappeler que lorsqu'elle fait une recherche elle ne se contente pas d'un seul papier. Elle a pris contact avec des gens qui sont des professionnels et des scientifiques, ses sources sont les siennes. Elle a 3 semaines à un mois de travail derrière et elle pense que c'est un peu plus scientifique avec des médecins derrière. Maintenant si M. Chevallaz se fie à ses sources alors elle le laisse à ses certitudes et elle propose de le revoir dans 10 ans avec ses enfants sur la manière qu'ils auront de tester les autres terrains. Ca lui fait plaisir de voir que M. Chevallaz a la fibre écologique.

M. Christian Maeder, Municipal souhaite encore amener quelques précisions sur l'élimination de ces gazons synthétiques. Bien évidemment ces gazons sont écologiques également à

l'élimination. En fin de vie, ces gazons et selon les renseignements obtenus, le sable est séparé du matériau de remplissage et il est réutilisé tel quel, le granulat est refondu ou réutilisé en l'état pour d'autres terrains synthétiques et les fibres sont broyées et transformées en particules destinées à la fabrication de matériaux composites ou dans le domaine du sol équestre. Elles peuvent aussi être valorisées en incinération produisant de l'énergie. La Municipalité s'est donc aussi intéressée à ce problème d'élimination. Quant à la durée de vie, la Municipalité a basé sa réflexion sur une durée minimum de 15 ans et elle a bon espoir par rapport au type de revêtement demandé dans la soumission de faire durer 20 ans.

M. Michele Mossi aimerait ajouter 2 arguments par rapport à l'intervention de M. Maeder. En ce qui concerne la sécurité évoquée par Mme Meyer-Favey. Au sujet de l'incendie M. Mossi nous informe qu'il existe des normes précises auxquelles tous ces matériaux doivent satisfaire et qu'on peut laisser tomber sans autre une cigarette sans que cela provoque un incendie sur ces terrains. Concernant la sécurité des personnes il a testé les terrains synthétiques de la 1^{ère}, de la 2^{ème} et de la 3^{ème} en qualité de gardien de foot. Ce sont les gardiens les plus exposés à l'abrasion de la peau telle qu'il a été fait allusion, effectivement sur les terrains de la 1^{ère} génération cela faisait mal aujourd'hui c'est le rêve du gardien de jouer sur ces terrains car il nous assure on ne se blesse pas. En ce qui concerne son expérience de joueur il s'est fait opérer à plusieurs reprises aux ménisques et il nous dit que son médecin lui conseille plutôt de courir sur du terrain synthétique plutôt que sur la route. Concernant l'aspect anti-écologique d'un terrain en synthétique il nous rappelle qu'avec du gazon naturel on utilise beaucoup de désherbants et cela ne lui semble pas des éléments des plus écologiques non plus.

Mme Christine Meyer-Favey souhaite toutefois rectifier quelque chose. A aucun moment elle ne souhaite dire qu'il ne faut pas faire ces terrains mais elle aimerait tout de même que l'on prenne conscience qu'il y a certaines choses qu'on ne sait pas encore. M. Maeder a répondu à sa question un peu plus gentiment et moins agressivement que M. Chevallaz. Peut être que M. Maeder en sait un tout petit peu plus que M. Chevallaz et que de ce fait on sait mieux parler aux gens. Elle nous rappelle qu'elle a donné simplement une réflexion, ce n'est pas un ordre. C'est une question qu'elle s'est posée et qu'elle avait envie de partager avec nous, c'est quelque chose qu'elle connaît très bien, ses sources sont très sûres car c'est quelque chose qu'elle enseigne maintenant depuis une dizaine d'années, donc elle sait de quoi elle parle. Elle remercie pour tous les renseignements et elle voulait seulement relever les recherches qu'elle avait faites sur ce problème là et qui n'ont pas été relevées ni dans le préavis qui nous a été montré ni dans le sujet à la base qui a été discuté. Elle nous rappelle que ce soir elle a entendu plein d'arguments qu'elle n'a pas entendu auparavant et comme par hasard ce soir tous ces arguments ressortent. Si on les avait eu avant on aurait peut-être pu prendre en meilleure conscience l'état du préavis et de discuter différemment.

M. Aurelio Musio dit qu'on a entendu beaucoup de choses et qu'il est un peu perdu pour prendre une décision. Il souhaiterait que la Municipalité reprenne ce préavis pour le prochain Conseil et qu'elle nous fasse une analyse détaillée avec les sources précises que nous serions en mesure de contrôler si elles sont mentionnées.

M. Aitor Ibarrola remercie Mme Meyer-Favey pour ses précisions. Il aimerait aussi nous faire partager les réflexions de la Commission ad hoc et qui sont écrites dans le rapport. La Commission a estimé que pour un préavis de cet ampleur elle aurait pu y avoir un préavis de meilleure qualité. L'amendement proposé par la Commission était là pour montrer le mécontentement par rapport au préavis. Il a été refusé et il ne veut pas revenir là dessus. Il lui semble que maintenant on pourrait passer au vote, il pense qu'on a assez d'éléments pour prendre une décision et il laisse à M. Musio la responsabilité de demander le renvoi ou non du préavis.

M. Aurelio Musio maintient sa demande de renvoi du préavis. L'article 92 le permet. S'il le fait c'est que pour l'instant il ne sait pas s'il va voter oui ou non, pour l'instant il va voter non.

M. Georges-Henri Chevallaz nous dit qu'en football cela veut dire qu'on met la balle en corner.

M. Christian Maeder, Municipal nous invite à ne pas repousser ce préavis, la planification qui a été prévue en cas d'acceptation est très serrée et les travaux pourraient débuter début mars pour se terminer dans le courant de l'été, au plus tard à fin août. Il pense que ce soir la décision doit tomber, il est prêt à répondre à toutes les questions. Il reconnaît qu'effectivement le préavis n'était peut-être pas suffisamment complet mais il rappelle qu'il a passé plus de 2 heures avec la Commission ad hoc pour répondre à toutes les questions.

M. José Birbaum aimerait revenir sur le long plaidoyer de M. Philippe Ecoffey très convaincant tout à l'heure et puisqu'il entend que la Commission des finances a bien fait le travail de comparaison des coûts et que M. Maeder est prêt à répondre à toutes les questions, il aimerait revenir sur un point qui n'est pas répondu pour le moment et qui est le suivant. Dans le rapport de la Commission des finances qui dans son analyse s'est penchée sur les coûts et les économies indues à moyen et long terme par ce préavis. Elle revient sur un point clé qui dit :

« Les coûts d'entretien cumulés avec la construction et rénovation durant 30 ans (y compris le remplacement du gazon synthétique) rapporté à l'heure de jeux sont les suivants selon les spécialistes de la branche. Terrain naturel 135.- frs l'heure et le terrain synthétique env. 65.- frs. l'heure. Sa question est assez précise. Concernant le terrain naturel, quel est l'incidence de la main d'œuvre et de combien de main d'œuvre il est pris en compte pour plausibiliser ce chiffre. Comment est-ce que l'on voit les économies de main d'œuvre qui sont prévues là dedans pour démontrer l'économie qui sera réalisée puisque l'on croit ces chiffres de 65.- et de 135.- l'heure ?

M. Christian Maeder, Municipal répond dans le détail à savoir :

L'estimation pour un terrain en gazon naturel et pour cela il nous donne les chiffres obtenus par rapport au terrain A et il faudrait multiplier par 1,5. 75 heures de tonte par année, 280 heures pour l'épandage d'un mélange terre-sable, le marquage des terrains représente aussi environ une centaine d'heures, soit au total 530 heures de main d'œuvre estimées pour les terrains A et C par année soit frs. 26'500.- pour le coût de la main d'œuvre. Des économies en achat de fournitures pour un total de frs. 14'450.- . On peut additionner à cela une utilisation véhicule d'environ 10'000.-, l'élimination du gazon soit à peu près 500kg par tonte représentant environ frs. 1'000.- par année et aussi encore une économie sur l'eau, car bien que l'on arrose les terrains en synthétique avec parcimonie on peut espérer une économie de 40% d'eau pour les terrains A et C représentant environ frs. 5'600.- , donc au total une économie potentielle de frs. 57'500.- qui multipliée sur un amortissement de 20 ans représente plus d'un million. Par contre ces terrains ont un coût mais qui est minime. Le brossage ce sera une fois par semaine avec un tracteur et c'est nettement plus rapide que de faire une tonte et 2 fois par année un travail un peu plus conséquent.

M. Olivier Genton rappelle à M. Maeder que les informations transmises à la Commission ad hoc disaient qu'il y aurait un entretien simple une fois par semaine et un entretien complet toutes les 100 heures de jeu. Ce n'est donc pas un entretien une fois par mois et une fois par année.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'il a dit 1 entretien 1 x par semaine.

M. le Président souhaite faire voter la proposition de M. Musio et il demande si 30% des Conseillers présents sont d'accord de surseoir à la votation de ce préavis.

Au vote, seules 17 personnes soutiennent M. Musio, ce chiffre n'est pas suffisant il aurait fallu que 23 personnes acceptent. **M. le Président** poursuit la discussion sur ce préavis.

Mme Elisabeth Masson demande que le vote se fasse au bulletin secret.

M. le Président demande si les membres appuient la demande de Mme Masson. Le résultat est positif avec 18 personnes soutenant cette demande. **M. le Président** demande à MM. les Huissiers de bien vouloir distribuer les bulletins. **M. le Président** rappelle que ceux qui acceptent ce préavis votent oui et ceux qui le refusent votent non.

Résultat :

Bulletins distribués 69

Bulletins rentrés 69

Blancs 2

OUI 44
NON 23

Le préavis 3/2010 est accepté.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°3/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter le réaménagement des terrains de sport du Croset selon le présent préavis;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit **Fr. 2'890'000.--** (deux millions huit cent nonante mille francs) pour sa réalisation;

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 170 "Sports" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 170.5010.134 "Croset - réaménagement des terrains de sport".

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

M. Pierre Kaelin, Syndic tient à rassurer le Conseil en disant que le Municipalité fera tout ce qu'elle peut pour que les coûts soient le plus bas possible afin de ne pas gaspiller les deniers publics et il remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis.

POINT 6. Rapports des Commissions ayant siégées en 2009. Naturalisation – Urbanisme – Plateforme jeunesse – Arasol – ERM –ORPC – Règlementation du Service des Taxis – Sécurité ouest lausannois.

M. le Président informe le Conseil qu'en raison de l'heure tardive, le bureau propose de reporter ce point 6 au prochain Conseil. Il souhaite toutefois quelques petites précisions à ce sujet. Il y a 8 rapports demandés, le bureau en a reçu 6 jusqu'à maintenant. Il demande aux personnes en charge des rapports des Commissions Urbanisme et Plateforme Jeunesse de bien vouloir remettre ces rapports au bureau pour le prochain Conseil.

POINT 7. Communications municipales.

M. Pierre Kaelin, Syndic en l'absence de communications écrites souhaite nous donner une information par oral. Il nous informe que la Municipalité a fait un don de frs. 5'000.- en faveur des sinistrés d'Haïti.

POINT 8. Divers et propositions individuelles.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Genton aimerait que le bureau, lorsqu'il fait le choix des Commissaires pour les Commissions ad hoc, respecte l'article 22 qui dit qu'il ne faut pas avoir d'intérêts personnels. Il nous rappelle que dans le préavis 3/2010 il y avait le Président du foot, un Président honoraire, l'indépendance pour lui n'était donc pas garantie. Il nous signale aussi que pour la 2^{ème} rencontre M. Boissenot n'a pas été convoqué dans les délais légaux qui sont de 8 jours. Il

trouve que cela fait beaucoup de points qui ne sont pas corrects. Après en avoir discuté avec M. le Préfet il nous fait part de ses commentaires « lorsque vous êtes Président d'un club de foot ou n'importe quelle association et que vous faites partie d'une Commission, même si légalement on ne peut vous accuser, vous devriez vous récuser et laisser la place à une autre personne pour siéger dans cette Commission ».

M. Jean-Michel Barbey est étonné de la remarque de M. Genton et il nous répond au nom du bureau du Conseil. Il n'est pas facile de nommer des Commissaires et lorsque nous choisissons un Commissaire nous choisissons les gens les plus compétents pour mettre dans une Commission. Il y a un exemple, pas plus tard que ce soir, et il est étonné qu'il n'y ait pas eu de remarques de la part de M. Olivier Genton, concernant le Préavis sur la sortie du chemin des Vignes, M. Hefti faisait partie de cette Commission et M. Hefti habite au chemin des Vignes. Il ne voit pas en quoi un Président qui est bénévole d'une Société a comme intérêt privé dans le fait qu'on fasse un terrain foot en synthétique ou en gazon. Sinon, il faudrait prendre les Commissaires par un tournus et ne plus tenir compte des intérêts des Conseillers. Par exemple pour le prochain Conseil et pour le préavis concernant Bassenges on essaie de mettre des gens qui ne viennent pas de l'autre bout de la Commune mais plutôt des gens concernés.

M. le Président ajoute que si le Président du foot avait été vraiment un élément moteur de cette discussion il serait venu au micro ce soir.

M. Olivier Genton est conscient des remarques de M. Barbey et il pense que sur le fond il a peut-être raison. Mais le règlement stipule quelque chose d'autre et ensuite comme il n'est pas expert il s'est renseigné. Si nous voulons la communication par écrit de M. Le Préfet ce qui est possible, car il trouve dommage que le bureau ait fait ce choix là et il le déplore très fortement tout comme il déplore aussi fortement que M. le Président du foot ne se soit pas récuser. C'est donc une communication officielle qu'il a reçu. D'autre part, il se trouve qu'il y a des personnes qui font partie de deux Commissions pour le même Conseil et il pense que les groupes ont un nombre de membres suffisants pour qu'il n'y ait pas la même personne 2 fois.

M. Christophe Cartier souhaite rectifier une affirmation de M. Olivier Genton. Il n'est pas Président honoraire du foot il est un membre d'honneur et honoraire. Il rappelle qu'être Président du foot ne constitue pas d'éléments personnels, c'est du bénévolat. Il rappelle à la Municipalité que lors du Conseil du 12 novembre 2009 il avait posé des questions. Ces questions figurent dans l'annexe no. 4 du PV et il souhaiterait obtenir des réponses.

M. Frédéric Hubleur demande au bureau s'il est possible de mettre les rapports des Commissions permanentes qui auraient du être lus ce soir sur le site afin que les Conseillers puissent en prendre connaissance avant le Conseil. Ceci permettrait de pouvoir intervenir sur les sujets polémiques ou les sujets sur lesquels on souhaite intervenir.

M. le Président rappelle que ces rapports ne seront pas mis en discussion, ils sont justes informatifs. Si nous les avons tous ils seront sur le site.

M. Aurelio Musio souhaite intervenir au sujet du PPA de Renges, son intervention est relatée ci-dessous dans son intégralité.

« En tant que Conseiller communal et habitant de Renges, je me suis rendu à la présentation publique du PPA de Renges le lundi 14 janvier.

A la suite de différentes interventions faites par des personnes qui avaient envoyé un courrier après la consultation que la Municipalité avait organisée en 2005 et qui n'ont jamais reçu de réponse, la Municipalité s'est engagée à leur répondre afin d'expliquer pourquoi elle n'avait pas répondu aux courriers reçus.

La Municipalité peut-elle nous informer de ce qu'elle a prévu de faire à ce sujet ?

Je profite également de dire que j'ai été très surpris et déçu d'entendre que notre Municipalité n'avait pas répondu à des citoyens et qu'en plus de cela elle ne pouvait expliquer pourquoi. »

M. Michele Mossi demande la parole et informe notre Président qu'il a été particulièrement agacé en début de séance avec cette liste des événements des incivilités et des

événements liés à la sécurité dans notre commune. Il sait que la sécurité est un thème central de la campagne électorale du parti de notre Président, aussi il souhaite rappeler au Président qu'il est ici en tant que Président du Conseil communal et pas en campagne électorale. Pour lui, en tant que Démocrate Chrétien il aurait commencé en rappelant que chaque soirée du mois de décembre, les familles de cette commune ont organisé spontanément et avec un magnifique succès de belles rencontres sous le nom de fenêtres de l'Avent et il félicite toutes les familles qui l'ont fait.

M. Michele Mossi s'adresse au Président et je cite :

« Alors, M. le Président, si lors des prochaines séances vous souhaitez toujours débiter avec une liste d'évènements qui ont touché la Commune je vous prierai de nous présenter une liste un tout petit peu plus exhaustive, moins partielle et moins liée effectivement à une campagne électorale de votre parti ».

M. le Président répond que si M. Mossi était présent au dernier Conseil 2009, il a dû entendre qu'il a parlé des fenêtres de l'Avent dans ses communications. (voir PV)

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Arrivés au terme de l'ordre du jour, **M. le Président** remercie les Conseillers de leur participation et clôt la séance. Il est 23h30.

Ecublens, le 10 mars 2010

Le Président

Le Secrétaire

Alain Blanchoud

Michel Häusermann